



Gestion des déchets et mise en conformité

Le diagnostic déchets est réalisé dans le but de faire connaître à l'entreprise son degré de conformité vis-à-vis des lois et règlements en matière de protection de la santé et de l'environnement, ainsi que les différentes filières à mettre en place pour le traitement de ces derniers.

La conformité de l'entreprise est examinée en fonction de la législation nationale en vigueur, issue principalement de la législation européenne (Code de l'environnement, Code de la santé publique et du travail) et de la transition écologique pour la croissante verte.

Diagnostic gestion des

DÉCHETS

Notre équipe réalise l'audit déchets sur site. Nos techniciens travaillent en étroite collaboration avec le(s) référent(s) de l'entreprise sur toute la phase de diagnostic.

• Audit

Nous organisons une journée sur site pour :

- le remplissage de la grille d'évaluation des procédures ;
- l'analyse de la conformité sur le circuit des déchets : tri, élimination, traitement, traçabilité ;
- la vérification du respect de la réglementation en matière de déchets solides ;
- l'identification de tous les déchets de l'entreprise et leurs volumes ;
- le contrôle des contrats et de la traçabilité : contrats, BSDI, registre des déchets ;
- la visite des services : procédures, circuits internes, locaux de stockage, prestataires.

• Rapport d'audit

Un pré-rapport est envoyé au référent et Directeur pour une validation des données. Nous effectuons ensuite une restitution du diagnostic déchets par visio-conférence.

Le rapport d'audit comprend l'analyse des données chiffrées renseignées par l'entreprise sur les volumes et les coûts, la synthèse des catégories de déchets identifiés, ainsi que le respect des réglementations en vigueur avec les écarts constatés. Chaque chapitre du rapport est traité avec les « points forts », les « axes d'amélioration » et les « préconisations ».

EN COMPLÉMENT DU DIAGNOSTIC

Primum Non Nocere® propose des modules de formations spécifiques à la gestion des déchets solides en entreprise.

• FORMATION « Gestion des déchets solides »

Objectifs :

- Nécessaire approche achats/prévention - déchets/valorisation
- La gestion des déchets : pilier incontournable d'une politique DD
- Réutilisation, recyclage, valorisation des déchets
- Le point sur la législation Européenne et Française